COMMISSION REGIONALE DE DISCILPINE SAISON 2024 - 2025 (PV N°26) (SENIORS) REUNION DU 12.FEVRIER.2025

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS:

Maitre KAOUA

DEBBACHE - ALLIOUECHE - AGGOUN - AMARA

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

DIVISION REGIONALE I

Affaire N° 421 Rencontre AB.C.LAID - ES.A.OUALMANE (SENIORS) du 10.02.2025

- REGUIG SOUFYANE (ABCL LN J3700) Avertissement CAS - DAIKH SAMI (ABCL LN J1743) Avertissement AJ - BENYAHIA SOUHEIB MED (ABCL LN J6416) 01 Match de suspension pour cumul de cartons (CAS + CAS) - MEHAL A.DJALMIL (ABCL LN J1794) Avertissement CD plus Amende de 10.000 DA (Art 101) - BEKKAR HAROUNE (ESAO LN J47278) Avertissement JD - MEHADA A.BASSET A.SAMMED (ESAO LN J4275) 04 Matchs de suspension fermes plus 20.000 DA pour insultes envers officiels (Art 116) - Avertissement comptabilisé - ZADI KHALED (ESAO LN J4263) 04 Matchs de suspensions fermes plus 20.000 DA pour insultes envers officiels (Art 116) Avertissement comptabilisé plus 10.000 DA pour CD - ATTALLAH AYOUB (ESAO LN J4287) Avertissement CAS

Affaire N° 422 Rencontre USM. A. BEIDA - ES. TELEGHMA (SENIORS) du 11.02.2025

- ALLOUIT A.RAOUF (USLMAB LN J0372) Avertissement JD

Affaire N° 423 Rencontre CR.V.MOUDSSA - USOR.GARE (SENIORS) du 11.02.2025

- BEDOUHENE A.ALLAH (CRVM LN J0630) Avertissement AJ - CHABANE AYMENE (USORG LN J5404) Avertissement CAS

Affaire N° 424 Rencontre CRB.E.MILIA - SA.SETIF (SENIORS) du 11.02.2025

- LAHILAH AISSA (CRBEM LN J0161) Avertissement JD - BOUMEZAID MESSAOUD (CRBEMLN J0143) Avertissement CAS - BOUKKHABLA ANOUAR (SAS LN J3184) Avertissement JD - BENHOCINE KHERREDINE (SAS LN J0990) Avertissement CAS - Amende de 20.000 DA au club CRB.E.MILIA pour absence de l'entraineur (Art 53)

Affaire N° 425 Rencontre IRB.A.LAHDJAR - FC.TAHER (SENIORS) du 11.02.2025

- AGGOUNE AMINE (IRBAL LN J7219) Avertissement CAS - ABDI MED AMIR (FCT LN J3952) Avertissement CAS - BOUTABOUNA ZINE DDINE (FCT LN J3954) Avertissement CAS

Affaire N° 426 Rencontre JSM. ABTAL - MCB. B. SAKHRA (SENIORS) du 11.02.2025

- LEKHAL MED EL MAHDI (JSMA LN J0238) Avertissement CAS - BOUHESSANE BILAL (MCBBS LN J1693) Avertissement CAS

Affaire N° 427 Rencontre NRB.H.TOUMGHANI - CR.A.KEBIRA (SENIORS) du 11.02.2025

- TAZEGOUART H.EDDINE (NRBHT LN J1733) Avertissement CAS - MAANSER HICHEM (NRBHT LN J2426) Avertissement CAS - ACHI FAWZI (NRBHT LN J1724) Avertissement CD plus 10.000 DA d'amende (Art 101) - ATROUT DHIA EDDINE (CRAK LN J3264) A avertissement CAS - 1er Infraction au club NRB.H.TOUMGHANI pour jets de pierres sur le terrain sans dommage physique (Art 49) - Amende de 20.000 DA au club CRAK pour absence de l'entraineur (Art 53)

Affaire N° 428 Rencontre IRB.T.IFACANE - NRB.GRAREM (SENIORS) du 11.02.2025

- Partie arrêtée à la 31ème minute du jeu
- Après étude de la feuille de match
- Après étude des rapports des officiels
- Après études des pièces versées au dossier
- Vu la correspondance de l'équipe IRBTI
- Vu les rapports complémentaires des officiels
- Attendu que l'arbitre a présenté un certificat Médical du Médecin Légiste d'une capacité de 12 Jours
- Attendu que l'arbitre à déposer une plainte au Gendarmerie de T.IFACANE Contre le joueur NASRI DJEMAA (IRBTI LN J6063)
- Attendu que la rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire, alors que le score était de 01 à 00 en faveur de l'équipe Locale (IRBTI)
- Attendu qu'après l'expulsion du joueur NASRI DJEMAA (IRBTI LN J6063) suite à une agression envers un joueur de l'équipe NRBG, ce dernier a agressé l'arbitre par derrière d'un coup de poing sur la nuque et au niveau du visage alors que l'arbitre entrain d'inscrire l'expulsion
- Attendu que l'arbitre n'était pas dans l'incapacité Morale et Physique de continuer la partie
- Attendu que l'arbitre a était influencé par les joueurs et dirigeants de l'équipe IRBTI, pour intimidation et pression de continuer la rencontre, ont formant l'issus du tunnel émanant aux vestiaires des arbitres et l'équipe visiteuse (NRGBG)
- Attendu que les joueurs et dirigeants du club IRBTI ainsi que le public ont empêché l'Ambulance de la protection civile pour évacuer l'arbitre et le joueur blessé l'hôpital
- Attendu que les joueurs suivants signalé par l'arbitre sur la feuille de match ont tentés d'agressé l'arbitre à savoir ;
- BOUGHACHA HAMZA LN 7123 LAZGHED DJIHAD LN J5049 GUENDOUR SAMI LN J5839
- Attendu que l'arbitre signale également qu'il y a lieu des jets de différents projectiles sur le terrain par les supporters du club IRBTI
- Attendu qu'il y a lieu un envahissement de terrain par les supporters de l'équipe IRBTI
- Attendu qu'après cette agression sur l'arbitre, ce dernier décida d'arrêter définitif la rencontre en vertu des prérogatives que lui confère la Loi V édictée par l'IFAB FIFA
- Par ces motifs: la CD décide: GUENDOUZ SAMI (IRBTI LN J5839) CAS BOUTABOU BADIS (NRBG LN J3885)Avertissement CAS -b BOUGHAGHA HAMZA (IRBTI LN J7123) 04 Matchs de suspension Fermes plus 20.000 DA d'amende pour Insultes d'agression envers officiels (Art 116) LAZGHEDB DJIHAD (IRBTI LN J50479) 10 Matchs de suspension Fermes plus 30.000 DA d'amende pour tentative d'agression envers officiels (Art 118) GUENDOUZ SAMI (IRBTI LN J5839) 10 Matchs de suspension Fermes plus 30.000 DA d'amende pour tentative d'agression envers officiels (Art 118) NASRI DJEMAA (IRBTI LN J6063),02 Ans de suspension fermes plus 20.000 DA pour agression envers officiels avec lésion corporelle (Art 116) Une amende de 20.000 DA au club IRBTI pour mauvaise organisation (Récidiviste) pour jets de projectiles
- Attendu que le club Récidif pour agression envers officiels la CRD décide de lui infligée 04 Matchs de suspension de terrain à huis à l'extérieur plus amende de 40.000 DA (Récidiviste)
- Match perdu par pénalité au club IRBTI pour en attribue le gain au club NRBG par le score de 03 à 00

DIVISION REGIONALE II GROUPE B

Affaire N° 429 Rencontre IRB.A.ARNAT - USB.TAHER (SENIORS) du 11.02.2025

- KEDDAD CHOUAIB EL TABARI (IRBAA LN J2467) Avertissement CD plus 10.000 DA (Art 101) - BOUSBIA

AMOR (USBT LN J)Avertissement FDCD plus 10.000 DA d'amende (Art 101)

Affaire N° 430 Rencontre CA.TASSOUST - CRB.H.SOUKHNA (SENIORS) du 11.02.2025

- AMATA AISSA (CAT LN J0187) Avertissement CAS - BENKHEDIMALLAH AYOUB (CRBHS LN J4604)

Avertissement CAS - BELALEM HOCINE (CRBHS LN J3611) Avertissement CAS - Amende de 20.000 DA au club CA.TASSOUST pour absence de l'entraineur(Art 53)

Affaire N° 431 Rencontre JS.REDJAS - AC.LAID (SENIORS) du 11.02.2025

- CHENNI ISSAM (JSR LN J7230) Avertissement CD plus 10.000 DA d'amende (Art 101)

Affaire N° 432 Rencontre NRB.TELEGHMA - CRB.FERDJIOUA (SENIORS) du 11.02.2025

- Après lecture de la feuille de match
- Après lecture du rapport de l'arbitre
- Vu la correspondance e de l'équipe CRBF
- Parc ces motifs la CD décide ; MEZIANI MED CHERIF (NRBT LN J3472) Avertissement CAS BERBECHE ANOUAR (NRBT LN J5664) Avertissement JD BENMEGGOURA HOUSSEM (NRBT LN J4667) Avertissement CAS BATHA AYOUB (CRBF LN NJ6505) Avertissement JD TIFRATENE ALA EDDINE (CRBF LN J6505) 04 Matchs de suspension fermes plus 20.000B DA pour insultes envers officiels (Agent d'Ordre)(Art 116)

Affaire N° 433 Rencontre ES.O.ADOUANE - EB.B.SAKHRA (SENIORS) du 11.02.2025

AIT ABDESLEM ISMAIL (ESOA LN J1594) Avertissement CAS - BARA KHALILI (ESOA LN J3022) 04
 Matchs de suspension fermes plus 20.000DA pour insultes envers officiels (Art 116) - KOUACHI RABAH (EBBS LN J7227) Avertissement CAS - BIGA SALAH EDDINE (EBBNS LN J2352) Avertissement CAS - GUEDJATI TAHAR entraineur EBBS LN E0305 06 mois de suspension fermes plus 20.000 DA de toute fonction officielle pour insultes envers officiels (Art 116)

Affaire N° 434 Rencontre FCB.C.LAID - CRB.K.ABTAL (SENIORS) du 12.02.2025

- BOUZERZOUR DJOUAD (FCBCL LN J7246) Avertissement AJ

Affaire N° 435 Rencontre NRB.OURICIA - WRB.BORDJ (SENIORS) du 11.02.2025

- Partie arrêtée à la 88ème minute du jeu
- Après étude de la feuille de match
- Après étude des rapports des officiels
- Après études des pièces versées au dossier
- Vu la correspondance de l'équipe NRBO
- Vu la correspondance du club WRBB
- Vu les rapports complémentaires des officiels
- Reçu en audience les dirigeants de l'équipe NRBO
- Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 88ème Minute de jeu
- Attendu que la partie n'a pas eu sa durée réglementaire, alors que le score était de 01 à 00 en faveur de l'équipe locale (NRBO)
- Attendu qu'il y a lieu une bagarre ; qui s'est déclenchée entre deux joueurs à savoir : MOUAZE CHERIF (NRBO LNJ1562) n° 04 et GUERIDI HOCINE (WRBB LN J7178) n° 14 suite à cette bagarre une mêlée Générale s'est déclencher entre l'ensemble des joueurs des deux équipes et dirigeants ce qui a provoqué un envahissement du terrain par les supporters de l'équipe Locale (NRBO) entrainant des incidents graves par des agressions caractérisées sur les joueurs de l'équipe Visiteuses (WRBB)
- Attendu que les joueurs agressés de l'équipe WRBB ont présentés des certificats Médicaux du Médecin Légiste
- Attendu que l'arbitre signale également qu'il y a lieu des jets de différents projectiles sur le terrain par les supporters de l'équipe locale, blessant un nombre important de joueurs de l'équipe Visiteuse aux nombre (07)
- Attendu que l'arbitre a invité les deux équipes de reprendre le jeu
- Attendu qu'après vérification par les officiels des joueurs blessés de l'équipe Visiteuse qui ont étaient dans l'incapacité de continuer la partie, l'arbitre a mis fin à la rencontre à la 88ème Minute de jeu
- Attendu que l'arbitre signale également qu'il y a une agression caractérisée sur l'entraineur de l'équipe Visiteuse par l'Ex Président NRBO (Dent Cassé) ce dernier a présenté un Certificat Médicale du Médecin Légiste
- En application du Circulaire n° 07 de la FAF du 27.11.2023 et le Barème Disciplinaire (Art 47 et 115) la C.D décide :
- MOUAZE CHERIF (NRBO LN J1562) Avertissement CD plus Amende de 10.000 DA (Art 101) AYAT MONCEF (NRBO LN J1061) Avertissement CAS KRAMOU MOUNDER (WRBB LN J4641) Avertissement CAS HOUAS ANOUAR EL SADDET (WRBB LN J4637) Avertissement CAS MOUAZE CHERIF (NRBO LN J1562) 03 Matchs fermes plus 20.000 DA d'amende (Instigateur identifié) Avertissement comptabilisé GUERIDI HOCINE (WRBB LN J7178) 03 Matchs fermes plus 20.000 DA d'amende(Instigateur identifié)
- Attendu que la responsabilité incombe sur l'équipe locale NRBO, suite à l'envahissement du terrain par le public entrainant l'arrêt définitif de la rencontre
- Attendu qu'il y a lieu un envahissement du terrain par le public parmi eux l'Ex Président NRBO (Identifié par l'arbitre) qui donne ce qui suit :
- Match perdu par pénalité à l'équipe Locale (NRBO) et en attribue le gai n au club WRBB par le score de 03 à 00
- Un Match à huis clos à l'extérieur au club NRBO
- Amende de 20.000 DA au club NRBO

Reprise Affaire N° 418 Rencontre AC.LAIFA - NRB.TELEGHMA (SENIORS) du 07.02.2025

- Bien lire Joueur GHIOU KHALED (ACL LN J1614) 01 Match de suspension pour cumul de cartons (CAS+ CD) Plus 10.000 DA (Exclu) Au lieu d'Un avertissement pour CD